

## « Une éthique partagée » Charte de Coordination SUD et ses membres

### Préambule

Coordination SUD et ses organisations membres partagent une éthique basée sur une vision et des principes communs. Elle constitue le fondement des rapports de confiance entre Coordination SUD et ses membres, et leurs parties prenantes.

### Vision de Coordination SUD

Dans leur diversité, Coordination SUD et ses organisations membres agissent pour :

« Un monde où la participation de tous et de toutes est mobilisée pour promouvoir une humanité sans pauvretés, sans inégalités et sans injustices ; un monde de solidarité et d'égalité où les droits humains et l'environnement sont respectés ».

### Principes éthiques

#### **Gouvernance et vie associative**

Coordination SUD et ses organisations membres veillent à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance. Elles définissent un projet associatif, une mission, une organisation et un processus décisionnel clairs et cohérents. Elles appliquent les procédures dont elles se sont dotées en respect des valeurs des projets associatifs, en particulier de celui de Coordination SUD, dont elles se revendiquent. Elles veillent à ce que leurs activités y répondent et s'y conforment.

A cet effet, elles informent et forment leurs personnels, leurs volontaires et leurs bénévoles sur les conduites à tenir dans tous leurs champs d'implication.

Coordination SUD et ses membres associent à leurs réflexions et leurs activités les différentes parties prenantes, favorisant ainsi la construction collective.

#### **Engagement citoyen**

Coordination SUD et ses organisations membres œuvrent pour un cadre national et international favorable à la vie démocratique. Elles favorisent la participation citoyenne, ici et là-bas, et défendent la liberté d'association.

Elles s'assurent que leurs actions contribuent à promouvoir la solidarité internationale et l'engagement individuel et collectif de la société civile.

#### **Respect des personnes**

Coordination SUD et ses organisations membres s'engagent à garantir et promouvoir le principe d'humanité en toute circonstance, dans l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU-1948), de ses protocoles et conventions additionnels.

Elles luttent contre toutes les formes de domination et discrimination, ici et là-bas, en leur sein et à l'extérieur. Elles mettent en place des procédures spécifiques pour prévenir et traiter les cas d'atteinte à l'intégrité physique et psychique des personnes, en particulier les violences sexistes et sexuelles. Ces procédures incluent la transparence sur les cas avérés, des mesures internes de sanction et le signalement à la justice (1).

---

(1) Les organisations signataires de la Charte mettront en œuvre tous ces principes selon les éléments d'interprétation établis dans le document présentant les outils de suivi et d'accompagnement.

#### **☐ Indépendance**

Coordination SUD et ses organisations membres œuvrent pour l'intérêt général. Dans leur gouvernance et leurs actions, elles veillent à leur indépendance vis-à-vis des partis politiques, des institutions publiques et des intérêts privés, afin d'assurer le respect de leur projet associatif et de leur liberté d'initiative.

#### **☐ Financements**

Coordination SUD et ses organisations membres se donnent les moyens d'être vigilantes quant à la provenance et à l'utilisation des fonds dont elles bénéficient. A cet égard, Coordination SUD et ses organisations membres veillent au respect des valeurs de leurs projets associatifs respectifs, en cohérence avec celles partagées collectivement.

#### **☐ Partenariat équitable**

Coordination SUD et ses organisations membres s'assurent que leurs actions sont fondées sur des partenariats équitables, respectueux de la souveraineté de toutes les parties, au service d'un projet politique et social pour des sociétés inclusives. Elles agissent selon les principes de la subsidiarité. Les actions sont co-construites. Les besoins locaux doivent être pris en compte et leur inscription effective dans les politiques publiques doit être recherchée.

Ce principe de partenariat vise à une coopération mutuellement bénéfique, qui repose sur une coresponsabilité pour garantir la pertinence et la pérennité des actions entreprises.

#### **☐ Amélioration continue**

Coordination SUD et ses organisations membres cherchent continûment à avoir un regard critique sur leurs propres pratiques à travers le suivi, l'évaluation et la capitalisation de leurs actions. Elles tirent parti des connaissances accumulées par elles-mêmes, leurs partenaires, leurs pairs ainsi que toute autre partie prenante en vue de favoriser une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques.

Coordination SUD et ses organisations membres partagent leurs connaissances et leurs expériences au sein du collectif qu'elles forment, ainsi qu'avec leurs parties prenantes, participant ainsi de l'enrichissement collectif des savoirs.

#### **☐ Transparence et redevabilité**

Coordination SUD et ses organisations membres agissent avec transparence dans le partage d'information sur leurs activités. Elles mettent à disposition des parties prenantes des informations détaillées et compréhensibles démontrant qu'elles agissent de manière responsable et cohérente sur les plans éthique, humain, social, environnemental, économique et financier.

#### **Conclusion**

Coordination SUD et ses organisations membres sont signataires de la présente Charte « Une éthique partagée ». Elles garantissent sa mise en œuvre en leur sein. Elles rendent compte par des mécanismes adaptés du respect et du suivi de cette Charte éthique.

*Texte adopté le 20 juin 2019 en Assemblée Générale*